

L'accord SPS de l'OMC



L'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires précise les règles de base en matière de normes relatives à la sécurité des aliments, la protection des végétaux et la santé animale. Il vise à :

- Protéger la vie des personnes et des animaux des risques découlant des additifs, contaminants, toxines ou organismes pathogènes présents dans les produits alimentaires
- Protéger la santé des personnes des maladies véhiculées par des végétaux ou des animaux
- Protéger la vie des animaux ou préserver les végétaux des parasites, maladies ou organismes pathogènes
- Empêcher ou limiter, dans un pays, d'autres dommages découlant de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites

Mise en œuvre des mesures SPS

Les pays membres sont encouragés à appliquer les normes, directives ou recommandations internationales, dans les cas où il en existe. Ils peuvent cependant adopter des mesures correspondant à des normes plus élevées s'il y a une justification scientifique. Ils peuvent aussi établir des normes plus élevées sur la base d'une évaluation appropriée des risques.

Établissement des normes SPS

Les normes et directives sont élaborées dans le cadre de trois organisations internationales, désignées dans l'accord SPS comme organisations internationales de normalisation. Les normes sont contenues dans des codes internationaux tels que le code OIE, le Codex Alimentarius, les Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires de la CIPV. Les normes internationales sont mises à jour et améliorées de manière permanente par les pays membres de ces organisations.

A propos de l'UA/BIRA

Le BIRA propose des services de conseil au bénéfice des pays membres afin d'améliorer de manière durable leurs ressources animales, l'alimentation et les revenus de la population, et de lutter contre la pauvreté en zone rurale

Objectifs du BIRA

- Améliorer la santé animale
- Augmenter la productivité et la production animale
- Améliorer indirectement la santé humaine
- Améliorer le commerce et les échanges d'animaux et de produits animaux
- Harmoniser les politiques relatives au développement de l'élevage
- Collecter et diffuser l'information

A propos de l'UA/CPI

La commission Phytosanitaire Interafricaine de l'Union Africaine un centre de ressources et d'information dans le domaine de la protection des végétaux. Son objectif est l'amélioration de la sécurité des aliments et de la sécurité alimentaire

Objectifs de la CPI

- Prévenir l'introduction de parasites et maladies des cultures sur le continent
- Contrôler et éradiquer les parasites et maladies endémiques
- Lutter contre le commerce illégal de pesticides
- Apporter un appui aux états membres, y compris en matière de mise en conformité avec l'accord SPS

Contact

Pour toute information relative à PAN-SPSO ou tout autre programme du BIRA ou de la CPI, merci de consulter notre site web ou de contacter l'unité information

African Union
Interafrican Bureau
for Animal Resources
Museum Hill, Westlands Road
PO Box 30786, GPO 00100
Nairobi / Kenya
Tel +254 367 4000
communications@au-ibar.org
www.au-ibar.org

Union Africaine
Conseil Phytosanitaire
Interafricain
BP 4170
Yaoundé / Cameroun
Tél +237 222 11969
au-cpi@au-appo.org
www.au-appo.org



Union Africaine
Bureau Interafricain
des Ressources Animales

PARTICIPATION DES NATIONS AFRICAINES AUX ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS DE NORMALISATION SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE

PAN-SPSO



CONTRIBUER AU BIEN-ETRE DE L'HOMME
A TRAVERS L'AMELIORATION DE LA SANTE ET
DE LA PRODUCTION ANIMALES, DE LA
COMMERCIALISATION ET DES ECHANGES

Coup d'œil sur PAN-SPSO

PAN-SPSO est l'acronyme anglais de *Participation of African Nations in Sanitary and Phytosanitary Standard-setting Organisations*

Contexte

Les organisations internationales de normalisation

L'Organisation Mondiale du Commerce a mandaté l'Organisation Mondiale pour la santé Animale OIE, la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux, et le Comité du Codex Alimentarius pour établir les normes internationales dans le domaine des SPS.

Conséquences de la faible implication des pays africains

L'implication des pays africains dans les activités des organisations internationales de normalisation reste limitée. La majorité des pays manque de personnel qualifié et de moyens pour contribuer de manière efficace. Ce problème est exacerbé par la difficulté à trouver une position commune sur la question des SPS.

Cette situation conduit l'Afrique à se positionner en consommateur de normes, sans parvenir à influencer la formulation de celles-ci, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'économie du continent.



Inspection de viande et de fleur — un élément clé pour garantir l'accès aux marchés

Finalité

Réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire en Afrique, grâce à un meilleur accès aux marchés internationaux pour les produits agricoles africains, y compris le bétail et les produits halieutiques.

Objectif spécifique

Le programme vise à faciliter l'implication effective des délégués africains dans les comités qui établissent les normes internationales en matière de sécurité des aliments, de protection des végétaux et de santé animale.

Principaux partenaires

PAN-SPSO est un partenariat entre l'UA/BIRA, l'UA-CPI, la Commission Européenne et le Secrétariat du groupe des pays Afrique Caraïbes Pacifique.

La COMESA, l'EAC, la CEAAC, la COMESA, l'IGAD et la SADC mettent en œuvre les activités sous la supervision de l'UA-BIRA qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Couverture géographique

PAN-SPSO concerne les 47 pays ACP africains, soit toute l'Afrique Subsaharienne à l'exception de l'Afrique du Sud

Financement

- Commission Européenne: 3.35 M€
- UA/BIRA et UA/CPI : 0.505 M€

Calendrier de mise en œuvre

Mai 2008 – Novembre 2010

Résultats attendus

- Les pays africains sont en mesure de mettre en place des services SPS aptes à participer efficacement aux activités de mise au point de normes
- Le consensus entre nations africaines sur la question des SPS est renforcé, au niveau des CER et au niveau continental
- Les capacités techniques des pays africains à proposer des normes et à développer des arguments scientifiques sont renforcées
- Des données et informations pertinentes sur les SPS sont disponibles et accessibles aux pays africains grâce à la mise en place d'une plate-forme de partage d'informations

“UA/BIRA et UA/CPI sont des bureaux techniques spécialisés de la Commission de l'UA en charge du développement de l'élevage et des productions végétales en Afrique”

Principales activités

Diagnostic préliminaire

Une évaluation des besoins et capacités des pays est menée avec les CER dans les premiers mois du Projet

Appui institutionnel

Un appui est apporté aux pays afin de leur permettre de mettre en place des dispositifs et modalités efficaces de participation aux activités des organisations de normalisation

Harmonisation régionale et continentale

Le projet facilite les concertations entre pays africains, au moyen d'ateliers et d'échanges d'informations, afin de faciliter la recherche d'un consensus politique

Renforcement des capacités techniques

Les institutions nationales bénéficient de formations et d'appui technique afin d'améliorer leurs capacités techniques à contribuer efficacement à la mise au point des normes

Collecte et diffusion d'information

Les données SPS et les informations sur les normes existants ou en cours d'élaboration sont collectés and diffusés

Globalisation et rôle des SPS

Le phénomène de globalisation entraîne une augmentation continue des volumes de marchandises échangées entre les pays, y compris pour les produits agricoles. Le



Echanges internationaux de produits animaux — un effet positif sur les revenus, mais un risque sanitaire accru

risque de diffusion des maladies ou parasites est par conséquent accru, et rend nécessaire l'harmonisation des normes dans les domaines sanitaire et phytosanitaire.

La crise de la fièvre aphteuse de 2001 au Royaume Uni, qui coûta 10 M € au pays, est une bonne illustration de la nécessité de protections efficaces, et de normes universellement acceptées.